

**SNUDI FO 13**

**FO**  
la force syndicale

# L'Ecole Syndicaliste

## des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01  
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1127S 06275  
Imprimé au siège

Bulletin n° 204

1 euro

mai - juin 2025

Déposé le 20 / 06 / 25

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le SNUDI FO  
se mobilise  
avec les collègues  
pour défendre  
les revendications !**

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

### AESH pause méridienne

#### ► Où en est-on ?

Revendications, interventions, ...

pages 2-3

Et toutes les informations  
sur le site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)  
(compte-rendu de réunions,  
audiences, pétition ...)

### Mobilisation :

#### ► Alerte sociale

Ecole Sinoncelli (Marseille 14<sup>ème</sup>)

pour les revendications  
contre la dégradation  
alarmante

des conditions de travail

page 3

### Mobilisation :

#### ► Travailler

à temps partiel

doit rester un droit !

page 4

J'adhère

au SNUDI FO 13 !

Téléchargez le bulletin d'adhésion  
sur [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)



- **Aucune perte de revenus pour les AESH !**
- **Défense des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves en situation de handicap !**
- **Recrutement d'AESH à hauteur des besoins réels !**



### **Intervention d'une des AESH déléguée le 19 mai à la DSDEN**

#### **1 Constat terrain et question d'organisation**

Étant sur le terrain chaque jour durant le temps méridien, je peux vous affirmer que les agents municipaux sont déjà en sous-effectif pour gérer les enfants neurotypiques. Alors, imaginez quand il s'agit d'enfants en situation de handicap ! Je travaille dans une classe ULIS où nous avons en général une dizaine d'enfants aux troubles importants. Aujourd'hui, 6 de ces enfants sont notifiés pour être accompagnés à la cantine, mais en réalité, nous en accompagnons 10 parce que nous n'allons pas laisser de côté ceux qui n'ont pas encore reçu de notification. C'est une question d'humanité. Moi-même, il m'arrive d'avoir deux à trois enfants à gérer en même temps, en situation de handicap. Et c'est déjà très difficile. Alors je vous pose la question : Si vous réduisez au maximum le nombre d'AESH à la rentrée, que ferez-vous le jour où l'une d'entre elles est absente ? Ou plusieurs ? Il n'y aura aucun remplacement possible, car les effectifs seront déjà au minimum partout. Je peux vous dire que ce problème, on le vit déjà avec les contrats mairie. Et encore, la mairie de Marseille nous emploie en nombre ! Et pourtant, dès qu'il y a une absence, c'est la galère. Que va-t-on faire des enfants ? Qui va les surveiller ? Qui va les accompagner ? Est-ce qu'on va les laisser livrés à eux-mêmes pendant la pause méridienne ? Je vous pose aussi une autre question : N'avez-vous pas un problème avec la sécurité des enfants ?

#### **2 Risques pour les enfants : sécurité et encadrement**

Selon l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires, (recherche, Internet) près de 1 accident sur 3 (voire même deux) à l'école survient pendant le temps de la cantine ou de la récréation. Et ces accidents concernent essentiellement les enfants neurotypiques. Alors imaginez les risques pour un enfant autiste, épileptique ou avec des troubles du comportement, sans accompagnement adapté, dans une cour de 200 élèves. Si vous réduisez le nombre d'AESH, les risques vont exploser, pour les enfants comme pour les adultes. Et ce ne sera pas faute de vous avoir alertés. Nous sommes là pour faire notre travail, mais nous avons besoin des moyens pour le faire correctement.

#### **3 Perte de salaire et risque de démissions massives**

Aujourd'hui, une AESH à 24h par semaine gagne environ 950 € nets par mois. Le contrat cantine ajoute en moyenne 8h/semaine, ce qui représente : +300 à 340 € nets/mois. Un repas fourni par jour. Une carte de transport annuelle. Ce complément représente près d'un tiers du revenu total d'une AESH. En le supprimant, vous enlevez 300 € à une travailleuse déjà en précarité. Beaucoup d'AESH ne pourront tout simplement plus rester. Nous recevons déjà des messages de collègues qui envisagent de démissionner, car elles ne pourront plus vivre de leur salaire. Résultat : un effondrement du dispositif, un abandon des enfants, une crise humaine dans les écoles.

#### **Une bataille tenace organisée avec les personnels ...**

**28 janvier** : RIS AESH organisée par le SNUDI FO 13 : revendications définies ; 4 délégués mandatés

**février** : RDV et/ou prise de contact avec des municipalités

**3 février** : délégation à la DSDEN

**27 février** : RIS AESH

**18 mars** : délégation à la DSDEN

**23 avril** : AG AESH - enseignants

**19 mai** : entrevue à la DSDEN et rassemblement

*Nouvelle RIS prévue le 13 juin.*

**A chaque étape, le SNUDI FO 13 a réuni les personnels pour élaborer les interventions et actions, car il y a un enjeu urgent, concret : éviter la perte de salaire et l'aggravation des conditions de travail !**

**Les autres syndicats, contactés en avril, ne se sont pas associés à cette bataille. Pour le SNUDI FO 13, le rôle du syndicat est bien sur de porter les revendications générales mais aussi de se battre contre chaque régression !**

**La mise en oeuvre de la loi VIAL renforce la revendication que le SNUDI FO défend depuis des années : un temps plein fixé à 24 heures hebdomadaires ! ... A préciser maintenant accompagnement temps classe !**

**Pour le SNUDI FO 13, la seule véritable reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications et de la pénibilité du travail est la création d'un corps de la Fonction publique.**

**Un vrai statut, un vrai salaire et un recrutement correspondant aux besoins !**

## **Et un témoignage d'une enseignante : La situation difficile dans notre école maternelle...**

*Défis et réalités de l'inclusion des élèves en situation de handicap*

*Notre école maternelle est confrontée à une situation délicate en raison de la présence de nombreux élèves notifiés par la MDPH. Ces enfants requièrent une attention particulière et des aménagements spécifiques pour pouvoir évoluer dans un environnement scolaire le plus adapté possible à leurs besoins, même si, pour certains d'entre eux, la limite de leur inclusion nous questionne.*

*Les absences des AESH ne sont pas systématiquement remplacées. Lorsqu'un accompagnant est absent, l'élève en situation de handicap se retrouve sans soutien adéquat, ce qui engendre des difficultés supplémentaires pour lui, pour ses camarades et pour l'enseignant. Ces absences non remplacées créent des situations ubuesques (répartition des élèves de GS pour assurer la sécurité d'un élève notifié MDPH) et mettent à rude épreuve l'organisation de la classe et de l'école. Notre école maternelle n'est pas en déficit d'heures d'accompagnement, mais cet équilibre reste fragilisé par le manque de remplacement, que ce soit sur le temps scolaire, comme sur le temps méridien.*

*La situation dans notre école maternelle met en lumière les problématiques de l'inclusion scolaire. Si l'inclusion est un principe fondamental pour garantir l'égalité des chances et le respect des droits de tous les élèves, elle nécessite aussi des moyens humains et matériels et même, une remise en question de la prise en charge de ces élèves par l'école. Une question reste au centre de cette problématique : la gestion de la sécurité des élèves sur le temps scolaire et sur le temps méridien.*

*Conclusion : La situation difficile dans notre école maternelle souligne la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il est essentiel de garantir la continuité du soutien apporté par les AESH, notamment en assurant le remplacement systématique des absences sur temps scolaire et sur temps méridien tout en respectant les heures d'accompagnement sur ces deux temps. Un élève notifié par la MDPH peut être présent durant les 24h de classe et les 8h du temps méridien et avoir besoin d'un accompagnement sur toute la durée de la semaine.*

## **Ecole Sinoncelli (Marseille 14<sup>ème</sup>) : alerte sociale pour les revendications contre la dégradation alarmante des conditions de travail**

**Le 23 Mai, Snudi-FO 13, FSU-SNUipp13, SNALC école 13, SUD éducation 13 et SE-Unsa 13 ont déposé pour les personnels 1<sup>er</sup> degré des écoles maternelle et élémentaire Sinoncelli à Marseille une alerte sociale jusqu'au 4 Juillet, au vu de la dégradation alarmante de leurs conditions de travail et de l'accueil de tous les élèves.**

**Les enseignants font le constat d'une situation dégradée :**

absence - pénurie d'AESH (210 h notifiées et 148 h d'accompagnement actuel), remplacements en pointillé des enseignants absents (y compris pour congé maternité), manque de moyens pluri-professionnels mettant à mal l'accompagnement et la réponse aux besoins des élèves perturbateurs, à besoins particuliers ou en situation de handicap (gestion de situation violente pour les élèves et les personnels de l'école) avec 11 dossiers en cours, 10 notifications en attente, des personnels non recrutés ou deux AESH non remplacées (7 mois et 3 mois), 27 faits établissement, 32 fiches RSST et 1 fiche DGI., ....

L'absence de moyens adaptés oblige les enseignants à mobiliser une grande partie de leur attention pour tenter de garantir la sécurité de tous les élèves, souvent sans aide extérieure ni relais, au détriment des apprentissages. Cette situation va de pair avec une dégradation des moyens attribués depuis des années (RASED, effectifs, précarisation, AESH, ...)

**Ils énoncent les conséquences :** dégradation des conditions d'apprentissage pour tous les élèves et un

renforcement des inégalités d'accès aux apprentissages, perte de sens du métier pour les enseignants (sentiment d'abandon et impuissance pédagogique), épuisement professionnel (arrêts maladie, burn-out, souffrance au travail, démissions envisagées), dégradation du climat scolaire, ...

**Ils expriment des demandes urgentes :** plafonnement des effectifs du groupe scolaire, renforcement immédiat de l'accompagnement humain (AESH formés en nombre suffisant et remplacement en cas d'absence), accompagnement effectif des élèves dès le repérage des besoins, mise en œuvre effective des notifications MDPH, réduction du nombre de CTTA en complément des 80 %, redéploiement du RASED à temps complet sur l'école, présence renforcée des équipes mobiles, rétablissement urgent d'un maître G rééducateur (indispensable à la gestion des crises et durablement aux solutions de rééducation adaptées aux EBEP), création d'une ULIS à la maternelle, aide à la direction, ...

**En conclusion, l'équipe considère** que la situation actuelle nuit gravement à la réussite des élèves, à l'équité de traitement, à la sécurité et à la santé des personnels. Dans le cadre du droit d'alerte, elle demande des réponses immédiates et des mesures concrètes pour un système éducatif réellement inclusif, où tous les élèves ont droit à un enseignement de qualité dans des conditions adaptées.

**Contacté par les personnels du groupe scolaire, le SNUDI FO 13 leur a apporté tout son soutien. Ils se sont adressés à l'ensemble des syndicats pour appuyer leurs revendications et accompagner leur délégation, avec les parents, auprès de la DSDEN. A suivre ...**

# Mobilisation avec le SNUDI FO 13 contre le refus massif des demandes de temps partiel !

**Le SNUDI FO 13 a appelé à la grève et à un rassemblement devant la DSDEN, le 22 mai, pendant la CAPD d'examen des recours suite à des refus de temps partiels.**

**Le SNUDI FO 13 dénonce la vague de refus par le DASEN des demandes de temps partiel sur autorisation.**

Les conditions de travail des enseignants se dégradent et leurs droits sont attaqués.

**Le temps partiel constitue un de ces droits.**

Il permet aux enseignants d'aménager leur carrière pour concilier vie professionnelle, personnelle et préservation de leur santé, avec une perte de salaire.

**Les critères d'acceptation des temps partiels sur autorisation étaient déjà réduits à portion congrue. Ce sont maintenant les demandes pour raisons de santé (de l'enseignant, d'un enfant, du conjoint, d'un ascendant) qui sont refusées.**

La DSDEN justifie ces refus par une volonté de faire connaître la situation de santé préoccupante des enseignants, les renvoyant vers le médical. Si les enseignants ont des problèmes de santé, ils devraient pouvoir recourir à un temps partiel thérapeutique.

Ainsi, par des remontées statistiques régulières à destination du Ministère, la dégradation de la santé des personnels serait mise en lumière. L'intention pourrait paraître louable, mais la réalité est toute autre. **Il y a une carence de médecine du travail.**

L'académie d'Aix-Marseille ne compte qu'un seul médecin de prévention pour 15 000 agents. Aucune visite médicale mise en œuvre pour un enseignant durant l'intégralité de sa carrière, et maintenant la médecine de prévention des Bouches du Rhône refuse d'examiner les demandes de temps partiel pour raisons de santé et de donner son avis dès lors que les agents n'ont pas de RQTH (Reconnaissance qualité de travailleur handicapé), lorsque leurs

enfants n'ont pas de notification MDPH ou un certificat médical d'un praticien hospitalier ou d'un médecin agréé justifiant la présence nécessaire du parent, lorsque les agents assistant un parent dépendant ne fournissent pas un certificat médical justificatif d'un praticien hospitalier ou médecin agréé, que le parent ne possède pas de carte d'invalidité ou autre attestant son éligibilité à l'allocation pour adultes handicapés ou à une indemnité compensatoire pour tierce personne.

**Il est inacceptable que la DSDEN 13 refuse les demandes pour raisons de santé !**

Les seuls critères retenus par la DSDEN pour un temps partiel sur autorisation seraient : retraite progressive, fin de carrière, parent de 3 enfants de moins de 16 ans au 01/09/2025, reprise après mi-temps thérapeutique, congé longue maladie ou longue durée. **Toutes les autres demandes de temps partiel sur autorisation seraient refusées !**

**Ces décisions brutales, sans prise en compte des motifs avancés lors des demandes auront des conséquences désastreuses :**

- détérioration des conditions de travail des personnels concernés qui devront assumer une charge de travail accrue sans possibilité d'adaptation,
- augmentation des risques de burn-out et d'épuisement professionnel mettant en péril la santé,
- remise en cause de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, affectant les collègues ayant des contraintes familiales ou personnelles spécifiques,
- augmentation du nombre de disponibilité de droit, alors que le manque d'enseignants est criant
- impact négatif sur l'attractivité du métier.

**Pour le SNUDI FO 13, ces refus massifs de temps partiel sur autorisation sont directement en lien avec le budget 2026** qui impose 40 à 50 milliards d'euros d'économies supplémentaires dans les Services publics et les 470 suppressions de postes au niveau national pour l'année scolaire 2025-2026 qui viennent s'ajouter au millier de suppressions de postes des années précédentes.

**Le SNUDI FO 13 revendique :**

- l'acceptation de toutes les demandes de temps partiels sur autorisation quelles qu'en soient les raisons et les modalités
- une véritable médecine de prévention
- la création de postes à la hauteur des besoins
- l'abandon des jours de carence et de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie.



**Sommaire : P1 : Titres / P 2 : AESH-Temps méridien / P 3 : Alerte sociale Sinoncelli / P 4 : Temps partiel**